

Bois d'oeuvre—Droit à l'exportation

Le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique se consulteront deux fois l'an, et à tout autre moment à la demande de l'un ou l'autre Gouvernement, sur toute question concernant la présente Entente.

Je soutiens, madame la Présidente, que ceci est extrêmement important pour les raisons suivantes. Tout d'abord, les producteurs de bois d'oeuvre des Maritimes estiment que puisqu'on n'a pas spécifiquement identifié l'industrie régionale comme l'un des facteurs du problème, contrairement à celle de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec, les industriels américains seraient disposés à accorder une exemption générale aux provinces Maritimes. Cinq entreprises du Nouveau-Brunswick ont, par exemple, obtenu une exemption dans le cadre de l'initiative de droit compensateur qui a déclenché toute cette affaire.

Il importe de comprendre que les Maritimes n'exportent que 1,5 p. 100 de tout le bois d'oeuvre entrant aux États-Unis. Plus de 95 p. 100 du bois d'oeuvre qui entre aux États-Unis provient des autres régions du pays. La production des Maritimes représente une fraction relativement insignifiante de tout le bois expédié aux États-Unis, mais c'est dans les Maritimes que les droits de coupe sont les plus élevés.

Il importe de reconnaître que les droits de coupe ont augmenté de plus de 25 p. 100 au Nouveau-Brunswick et de plus de 10 p. 100 en Nouvelle-Écosse depuis que le secteur américain du bois d'oeuvre a établi son échéancier et depuis que le Mémoire d'entente a été signé en fonction de cet échéancier.

Il importe également de reconnaître que nous, dans les provinces maritimes, payons actuellement des droits de coupe qui se situent entre 46 \$ et 57 \$ le 1 000, alors que les quatre provinces nommées paient entre 1 \$ et 10 \$. Voilà pourquoi nous disons que nous devrions être exonérés, étant donné que nous sommes étrangers au problème. En fait, en s'appuyant sur le Mémoire d'entente, le gouvernement pourrait intervenir dès maintenant et obtenir des autorités américaines de nous exonérer du paiement de cette taxe. Nous estimons que notre position se justifie en droit et en conformité de l'accord.

Il faut comprendre par ailleurs que 57 p. 100 des terres du Nouveau-Brunswick sont détenues en franc-alleu. Sauf erreur, en Nouvelle-Écosse, près de 67 p. 100 des terres sont ainsi détenues en franc-alleu, alors que dans le reste du Canada, seulement 8 p. 100 des terres détenues en franc-alleu servent à la production de bois d'oeuvre. Par définition, il est bien évident que l'on ne saurait s'attendre que les terres qui ne sont pas assujetties aux droits de coupe soient responsables du problème et, partant, justifier l'imposition d'un droit compensateur. De toute évidence, les terres détenues en franc-alleu ne bénéficient d'aucune subvention. Voilà un facteur qui acquiert une énorme importance pour ce qui est de l'avenir.

Dans les provinces maritimes, des milliers d'emplois sont menacés. Le gouvernement a maintenant l'occasion de les préserver en s'appuyant sur le Mémoire d'entente qu'il vient de signer. Nous prions instamment le gouvernement de recourir au pouvoir d'intervention dont il dispose maintenant pour faire hausser au besoin les droits de coupe dans les quatre provinces déjà mentionnées. J'invite le gouvernement à agir en ce sens immédiatement.

Dans les Maritimes des milliers d'emplois sont tributaires d'une industrie du bois de construction saine et compétitive.

Nous devons veiller à ce que le gouvernement adopte une politique qui n'entraîne pas une perte d'emplois ou de compétitivité, ce qui reste l'un des écueils possibles.

M. Dan Heap (Spadina): En 1987, le cadeau de nouvel an du gouvernement au secteur du bois est le projet de loi C-37 qui impose un droit de 15 p. 100 sur certains produits de bois d'oeuvre exportés aux États-Unis. Pour le Canada, ce projet de loi est une catastrophe que ne parviennent même pas à éclipser les scandales où sont mêlés des membres du Cabinet contraints de démissionner.

Le projet de loi C-37 entraîne plusieurs graves problèmes, beaucoup plus aigus que ceux qui nous affligeaient auparavant ou que ceux qui auraient pu surgir si le gouvernement avait accepté de porter notre cause devant les instances du GATT, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Le gouvernement a établi un précédent. L'industrie américaine du bois d'oeuvre pourra désormais contrôler encore mieux qu'elle ne le faisait déjà des secteurs vitaux de l'industrie canadienne. Les Américains possèdent déjà une beaucoup trop large part de notre industrie mais nous leur donnons là le droit de jeter un regard dans les livres de notre plus grande industrie exportatrice, notre industrie forestière. Ce projet de loi reconnaît également aux Américains le droit d'ergoter à propos des relations fédérales-provinciales et des droits de coupe, et de se mêler de négociations ne concernant que les diverses autorités canadiennes et déjà souvent difficiles à faire aboutir. Il est en outre illégal. La mesure nous attirera les foudres de la Suède que nous considérons normalement comme une bonne amie et une alliée. On nous accusera de faire de la discrimination en n'imposant ce droit à l'exportation que dans le cas d'un seul pays, les États-Unis. Nous serons peut-être obligés de prélever ce droit sur toutes nos exportations. Ce qui risque de nous fermer davantage de débouchés étrangers qui nous ont profité jusqu'ici et dont nous avons besoin.

Le projet de loi comporte de nombreux autres inconvénients que certains de mes collègues ont exposés avec force détails. Toutefois, je voudrais discuter spécialement d'une objection qui a été formulée mardi dernier par le ministre des Travaux publics (M. McInnes), le député de Halifax. Il n'a pas réussi à réfuter un seul de nos arguments, se contentant de reprocher au Nouveau parti démocratique d'être systématiquement contre tout et jamais en faveur de quoi que ce soit. Son ton était badin, mais ses propos ne se tenaient pas. Heureusement qu'il a tout dit avec le sourire. Ses propos figurent à la page 2 500 du *hansard* du 20 janvier.

Mes amis du Nouveau parti démocratique doivent sortir de leurs igloos.

Je vous parle de mon igloo de Spadina.

Nous sommes maintenant au XXe siècle. Nous devons allumer la lumière électrique et nous brancher sur la réalité.

Les membres de ce parti sont contre tout. Il est temps qu'ils adoptent une position sur les choses en faveur desquelles ils sont.

Dans le temps que j'ai à ma disposition, je voudrais énumérer au ministre une partie des mesures que notre parti préconise. Tant à la Chambre qu'à l'extérieur, nous nous sommes prononcés fermement, en faveur d'une vaste initiative du gouvernement visant à fournir les services de garderie dont les parents ont besoin, surtout les mères qui travaillent. C'est une mesure que nous préconisons. Elle pourrait même relever de la compétence du ministre si son collègue le ministre de la Santé